



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 24 septembre 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 16 septembre 2026

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 85
Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de présents participant au vote : 71
Nombre de procurations : 13

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Catherine MINAUX	Monsieur Régis PETITBOULANGER
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Christian DUCHANGE	Madame Brigitte POPARD
Madame Céline TONOT	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Nouredine ACHERIA
Madame Isabelle PASTEUR	Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Philippe NEYRAUD
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur Jordane GALLOIS	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Catherine PETITJEAN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Isabelle BARDIN
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Madame Nathalie BERTILLON
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Marien LOVICH	Madame Brigitte CHAVANCE
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Maël SZABELSKI	Madame Valérie GRANDET
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Denis GUVENATAM	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur François SARRON-PILLOT	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Didier RELOT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur Christophe AVENA	Madame Laurence GERBET	Monsieur Moulay JELLAL
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Axel SIBERT	Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
Monsieur Laurent GOBET	Madame Sandra GAUDILLIERE	Monsieur Adrien GUENE
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE	Madame Noëlle CAMBILLARD
Monsieur Léo LACHAMBRE	Madame Sabine BAILLOT	Monsieur Jean-Marie BENEY
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Thierry COUDERT	Madame Manuella SCHAEFFER
	Madame Mélanie FORTIER	Monsieur Fabian RUINET

Membres absents :

Monsieur Ludovic GAFFET	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Catherine PETITJEAN
	Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Delphine BLAYA pouvoir à Monsieur Jordane GALLOIS
	Madame Aziza AGLAGAL pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Madame Catherine MINAUX
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Frédéric GOULIER
	Monsieur Sebastien KENCKER pouvoir à Monsieur Axel SIBERT
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF**Organisation des Assises européennes de la transition énergétique - Avenant à la convention de gestion administrative et financière entre Dijon métropole et Dijon Bourgogne Tourisme & Congrès**

Par délibération du Conseil métropolitain du 18 décembre 2025, Dijon métropole a approuvé la conclusion d'une convention confiant à Dijon Bourgogne Tourisme & Congrès (DBTC) une mission de gestion administrative et financière relative à l'organisation des Assises européennes de la transition énergétique 2026 qui se sont tenues à Dijon du 23 au 25 juin 2026. Cette convention a été signée le 19 décembre 2025.

Dans le cadre de cette mission, DBTC s'est notamment vu confier la gestion des recettes et des dépenses, les relations contractuelles avec certains prestataires et le suivi administratif et financier global de l'opération.

Au niveau chiffres clés des Assises, l'opération a été un vrai succès avec 2 500 personnes accueillies.

La convention initiale ne prévoyait pas la prise en charge des coûts internes de personnel engagés par DBTC pour l'exécution de la mission confiée, l'ampleur effective de la mobilisation des équipes n'ayant pu être mesurée avec précision qu'après réalisation de l'évènement. Or, la gestion administrative et financière des Assises européennes de la transition énergétique 2026 a impliqué une mobilisation exceptionnelle des équipes de DBTC, notamment pour le suivi des conventions de partenariat, des inscriptions, des recettes, des subventions et de l'exécution budgétaire de l'opération. Cette charge de travail a nécessité un renfort en moyens humains afin d'assurer le fonctionnement habituel de la structure en début de saison touristique.

A titre de bilan au niveau du traitement administratif, comptable et financier des Assises :

- plus de 100 titres ont dû être émis à destination des collectivités publiques ayant participé à l'évènement et près de 800 demandes de personnes inscrites ont dû être analysées et traitées par mail,
- le temps de travail dédié à l'évènement et effectivement mesuré au sein de DBTC représente 350 heures.

Afin de retracer le coût complet de ce type d'évènements d'ampleur et d'en assurer la sincérité financière, il apparaît nécessaire de prendre en compte les ressources humaines mobilisées pour son exécution. C'est un principe d'équilibre budgétaire garantissant la transparence du modèle économique de ces Assises et indispensable vis-à-vis des partenaires et sponsors de l'évènement.

Les 350 heures de travail réalisées correspondent à un coût chargé de 8 561,42 €.

Il est donc proposé de conclure un accord prévoyant le versement d'une indemnité de 8 561,42 € par Dijon Métropole à DBTC couvrant les frais générés par cette sujétion imprévue.

Il est indiqué, d'une part, que les dépenses concernées ont été engagées dans le seul objectif d'assurer la continuité du service, la réalisation des objectifs de la mission de gestion administrative et financière confiée à DBTC par la convention initiale et la satisfaction des besoins à l'origine de la coopération entre les parties et d'autre part, que ces dépenses sont directement imputables à la sujétion imprévue exposée ci-avant.

Vu :

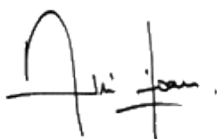
le Code général des collectivités territoriales ;
la convention de mandat conclue entre Dijon Métropole et Dijon Bourgogne Tourisme & Congrès ;
le projet d'accord annexé à la présente délibération ;

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** l'accord entre Dijon métropole et Dijon Bourgogne Tourisme & Congrès relatif au bilan financier définitif des Assises Européennes de la Transition Energétique 2026 prévoyant le versement de la somme de 8 561,42 € pour sujétion imprévue ;
- **d'autoriser** le Président, ou son représentant, à signer ledit accord ainsi que tout acte nécessaire à son exécution.

SCRUTIN	POUR : 82	ABSTENTION : 2
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 13 PROCURATION(S)	

Le 26 septembre 2026
Antoine HOAREAU
Secrétaire de séance



Le 25 septembre 2026
François REBSAMEN
Président de Dijon métropole

